



Par dépôt électronique

Le 28 avril 2025

Me Carolina Rinfret, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Yves Fréchette
Avocat

Hydro-Québec - Affaires juridiques
11^e étage
800, boul. de Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 4M8

Tél. : 514 289-2211, poste 6925
C. élec. : frechette.yves@hydroquebec.com

OBJET : Rapport annuel 2024 du Transporteur

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité le (« Transporteur ») dépose en version électronique, auprès de la Régie de l'énergie (la « Régie »), les pièces suivantes de son rapport annuel 2024, en conformité avec l'article 75 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* :

- HQT-1, Document 1 - Nouvelles exigences et renseignements produits
- HQT-3, Document 1 - Besoins et revenus des services de transport
- HQT-3, Document 2 - Statistiques du réseau de transport
- HQT-3, Document 3 - Ententes de raccordement
- HQT-3, Document 4 - Suivi des engagements d'achat de type Toulnostouc
- HQT-4, Document 1 - Autres renseignements (*partiel*)
- HQT-5, Document 1 - Application des *Normes de conduite de transport*
- HQT-5, Document 3 - Bilan des plaintes

Le Transporteur déposera les pièces HQT-6, Documents 1 et 1.1 visant l'état d'avancement de ses projets majeurs, au plus tard le dernier jour ouvrable du mois de mai 2025, soit le ou avant le 30 mai 2025¹.

Aussi, considérant les efforts requis pour produire les renseignements additionnels demandés par la Régie dans sa décision [D-2025-022](#), par. 190, il déposera le 30 mai 2025 les pièces HQT-2, Documents 1 et 2 et HQT-5, Document 2 ainsi que les éléments à compléter de la pièce HQT-4, Document 1.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Yves Fréchette*

Yves Fréchette
p.j.

¹ D-2017-021, par. 120, p. 36.